

Séance  
ordinaire du 21  
novembre 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU VINGT-ET-UNIÈME (21<sup>e</sup>)  
JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX-MIL-VINGT-DEUX (2022) À COMPTER  
DE 20 H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 300, AVENUE DU  
SANATORIUM À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire,  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun contribuable assiste à la séance alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville soit madame Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

22.11.614

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le greffier adjoint rédige le procès-verbal.

22.11.615

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

**ADMINISTRATION**

3. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023.
4. Autorisation de signature d'une entente de service entre la Ville de Mont-Joli et Bell pour le service 9-1-1 de prochaine génération.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

5. Acceptation d'un addenda dans le cadre d'une offre d'achat entre la Ville de Mont-Joli et Société de Gestion Lévesque.

**FINANCES**

6. Mandat à une personne pour enchérir et acquérir au nom de la Ville lors de la vente pour taxes de certains immeubles.

7. Adoption du règlement 2022-1492 modifiant et abrogeant les règlements 2020-1441, 2021-1456 et 2022-1483 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la ville.
8. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal pour l'année 2022.
9. Autorisation de versement d'un don.
10. Autorisation de contrat à la firme AddÉnergie.
11. Dépôt des états comparatifs sur les revenus et dépenses au 31 octobre 2022.

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

12. Attribution d'un poste de responsable aquatique (remplacement de congé de maternité) au service des loisirs.

#### **LOISIRS**

13. Autorisation d'octroi de contrat à la compagnie Chubb Fire & Security.
14. Autorisation de signature d'une entente entre la Ville de Mont-Joli et la Société canadienne de la Croix-Rouge.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

15. Ratification de paiement à Entrepreneurs généraux Bonenfant inc.
16. Affaires nouvelles.
17. Période de questions.
18. Clôture et levée de l'assemblée.

#### **ADMINISTRATION**

22.11.616

#### **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023**

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 319 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) quant à l'établissement d'un calendrier des séances ordinaires du conseil pour la prochaine année civile;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil qui suit pour l'année civile 2023:

- Le 16 janvier à 20 h,
- le 6 février à 20 h,
- le 20 février à 20 h,
- le 6 mars à 20 h,
- le 20 mars à 20 h,
- le 3 avril à 20 h,
- le 17 avril à 20 h,
- le 1er mai à 20 h,
- le 15 mai à 20 h,
- le 5 juin à 20 h,
- le 19 juin à 20 h,
- le 17 juillet à 20 h,
- le 14 août à 20 h,
- le 5 septembre à 20 h,
- le 18 septembre 20 h,
- le 2 octobre à 20 h,
- le 16 octobre à 20h ;
- le 6 novembre à 20 h,
- le 20 novembre à 20h ;
- le 4 décembre à 20 h.

**22.11.617            **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE SERVICE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET BELL POUR LE SERVICE 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION****

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise, monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer l'entente de service entre la Ville de Mont-Joli et Bell pour le service 9-1-1 de prochaine génération.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**22.11.618            **ACCEPTATION D'UN ADDENDA DANS LE CADRE D'UNE OFFRE D'ACHAT ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET SOCIÉTÉ DE GESTION LÉVESQUE****

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'addenda dans le cadre de l'offre d'achat intervenue entre la Ville de Mont-Joli et la Société de Gestion Lévesque pour l'acquisition du lot 3 754 563 du cadastre du Québec.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom du conseil municipal, ledit addenda.

*Le conseil municipal a pris connaissance et approuve l'addenda à l'offre d'achat tel que soumis.*

**FINANCES**

**22.11.619            **MANDAT À UNE PERSONNE POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR AU NOM DE LA VILLE LORS DE LA VENTE POUR TAXES DE CERTAINS IMMEUBLES****

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli peut enchérir et acquérir à la vente pour taxes conformément à l'article 536 de la Loi sur les Cités et Villes ;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Joël Harrisson, greffier adjoint, son mandataire en vue d'acquérir pour et au nom de la Ville de Mont-Joli tout immeuble qui ne trouvera adjudicataire lors de la vente pour taxes et devant se tenir à la salle des conseillers situé au 300, avenue du Sanatorium.

Le mandataire ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication.

Le mandataire ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes dettes privilégiées d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

**22.11.620            **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-1492 MODIFIANT ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2020-1441, 2021-1456 ET 2022-1483 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉS DE LA VILLE****

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2022-1492 modifiant et abrogeant les règlements 2020-1441, 2021-1456 et 2022-1483 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.

Ce règlement établit la tarification des différents services de la Ville de Mont-Joli.

Outre les frais de préparation de ce règlement, celui-ci n'entraîne aucuns frais pour les contribuables.

**22.11.621            **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022****

En respect des prescriptions des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier adjoint dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil pour l'année 2022.

22.11.622

### **AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN DON**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu une demande de soutien financier qui a été analysée par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoe et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

<b>Organisme</b>	<b>Objet</b>	<b>Don</b>
COSMOSS -	Gala de la persévérance scolaire	200 \$

22.11.623

### **AUTORISATION DE CONTRAT À LA FIRME ADDENERGIE**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat de 8 bornes électriques à la compagnie AddEnergie, et ce, pour un montant de 36 692\$ plus les taxes.

22.11.624

### **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS SUR LES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2022**

Le directeur des finances et trésorier de la Ville de Mont-Joli, monsieur Steve Corneau, dépose les états comparatifs sur les revenus et les dépenses au 31 octobre 2022;

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le dépôt des états comparatifs sur les revenus et dépenses de la Ville de Mont-Joli au 31 octobre 2022.

### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

22.11.625

### **ATTRIBUTION D'UN POSTE DE RESPONSABLE AQUATIQUE (REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ) AU SERVICE DES LOISIRS**

Il est proposé par le conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroie le poste de responsable aquatique (remplacement de congé de maternité) à madame Daisy Bélanger au service des loisirs. Madame Bélanger a réussi avec succès sa période de formation et d'essai de vingt-cinq (25) jours travaillés comme requis à l'article 21.03 de la convention collective.

### **LOISIRS**

22.11.626

### **AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRAT À LA COMPAGNIE CHUBB FIRE & SECURITY**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat à la compagnie Chubb Fire & Security pour l'entretien et l'inspection annuelle du réseau avertisseur d'incendie à l'amphithéâtre Desjardins, ainsi que pour le système de gicleurs, dispositif anti-refoulement, système d'extinction pour cuisine, extincteurs portatifs, éclairage d'urgence et indicateur de sorties. Ce contrat est d'une durée de 5 ans aux montants suivants :

- 1<sup>re</sup> année 3 467.78\$
- 2<sup>e</sup> année 3 662.08\$
- 3<sup>e</sup> année 3 853.10\$
- 4<sup>e</sup> année 4 047.25\$
- 5<sup>e</sup> année 4 244.62\$

Par la même résolution, le conseil municipal autorise monsieur Roch Nadeau, directeur du service des loisirs à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat.

**22.11.627            **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE****

Il est proposé par le conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise monsieur Roch Nadeau, directeur du service des loisirs à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour la dispense des cours « Gardiens avertis ! » et « Prêts à rester seul ».

**TRAVAUX PUBLICS**

**22.11.628            **RATIFICATION DE PAIEMENT À ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX BONENFANT INC.****

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie le paiement des travaux exécutés par Entrepreneurs généraux Bonenfant Inc. pour un montant de 17 312.50\$ plus les taxes.

**22.11.629            **AFFAIRES NOUVELLES****

**22.11.630            **PÉRIODE DE QUESTIONS****

*Aucune question n'a été posée.*

**22.11.631            **CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE****

L'ordre du jour étant épuisé à h il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Joël Harrisson  
Greffier adjoint